

RECTORAT
DEC 2/EM/N° 2024-51

- **Vu** le code général de la fonction publique, en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;
- **Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 2 février 2024 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Limoges

ARRÊTE

Article 1^{er}:

La commission de sélection des candidatures pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de l'année 2024, est composée comme suit :

Présidente : Madame LEBRETON Alice – Adjointe à la responsable de la division des personnels administratifs et d'encadrement– Rectorat de Limoges

Vice-président : Monsieur TESTUT David – Responsable administratif et financier – Faculté des lettres et des sciences humaines Limoges

Membres de la commission :

- Madame PAUZET Vuthira – Adjointe gestionnaire – Collège Bernart de Ventadour - Limoges

- Madame LONGCOTE Céline – Responsable du pôle Administration générale et ressources humaines – Centre communal d'action sociale (CCAS) - Limoges

- Madame DELIVET Valérie – Assistante de direction – Faculté des lettres et des sciences humaines - Limoges

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 16 avril 2024

Carole DRUCKER-GODARD